



Captain Saint André

DEPUIS 1823 · PARIS

ARGENT 925



COLLECTION | **2018**
2019



Caplain Saint André
DEPUIS 1823 • PARIS
ARGENT 925



– COLLECTION 2018 / 2019 –



XVFR011*
ø 11 MM - 2,70 G - Rh
12P00 - 13P39



VVFR5548
haut. 20 MM - 45 CM - 3,50 G - Rh - MSQ
15P00 - 16P80



XVFR5099
haut. 20 MM - 3,30 G - Rh
17Pr00 - 18Pr70



XVFR012*
8 MM - 4,50 G - Rh
12P00 - 14P31



VVFR5556
45 CM - ø 23 MM - 5,95 G - Rh - MSQ
16P00 - 19P06



VVFR5546
55 CM - ø 34 MM - 5,90 G - Rh - MSQ
49P00 - 52P03



XVFR5107
haut. 12 MM - 3,20 G - Rh
22Pr00 - 23Pr65



XVFR5096
Pendentif
ø 34 MM - 4,40 G - Rh
35P00 - 37P26



VVFR5555

45 CM - 13x10 MM - 5,00 G - Rh - MSQ
16P00 - 18P57

VVFR5554

45 CM - 6x10 MM - 4,50 G - Rh - MSQ
15P00 - 17P31



XVFR5105

haut. 14 MM - 4,15 G - Rh
19Pr00 - 21Pr13



XVFR5104

haut. 10 MM - 2,65 G - Rh
12Pr00 - 13Pr36



XVFR010*

5 MM - 4,00 G - Rh
15P00 - 17P06



XVFR009*

6 MM - 3,95 G - Rh
14P00 - 16P03



XVFR004*

Bague
40x3 MM - 4,90 G - Rh
17P00 - 19P52



XVFR5098

haut. 30 MM - 5,50 G - Rh
19Pr00 - 21Pr83



XVFR005*
7 MM - 2,30 G - Rh
10P00 - 11P18



XVFR5100
haut. 22 MM - 2,95 G - Rh
17Pr00 - 18Pr52



XVFR5106
haut. 14 MM - 3,05 G - Rh
14Pr00 - 15Pr57



XVFR003*
7 MM - 2,05 G - Rh
12P00 - 13P05



XVFR5097
haut. 35 MM - 3,75 G - Rh
29Pr00 - 30Pr93



VVFR5566 - 19 CM - 7 MM - 2,70 G - Rh - MSQ - 14P00 - 15P39



VVFR5558 - 19 CM - 4 MM - 2,95 G - Rh - MSQ - 16P00 - 17P52



VVFR5545
45 CM - 4,50 G - Rh - MSQ
35P00 - 37P31

VVFR5543
45 CM - 3,50 G - Rh - MSQ
39P00 - 40P80



VVFR5544
45 CM - 4,50 G - Rh - MSQ
28P00 - 30P31



VVFR5550
10 MM - 3,50 G - Rh - MSQ
13P00 - 14P80

VVFR5553
45 CM - 27 MM - 2,40 G - Rh - MSQ
13P00 - 14P23



XVFR5101
haut. 20 MM - 3,55 G - Rh
14P00 - 15P83



XVFR5102
haut. 14 MM - 1,80 G - Rh
10P00 - 10P93



XVFR5103
haut. 40 MM - 2,20 G - Rh
12P00 - 13P13



XVFR007*
1,30 G - Rh
8P00 - 8P67



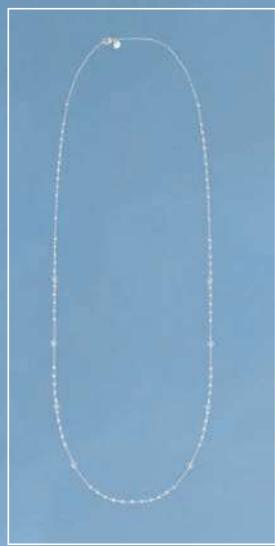
XVFR008*
1,10 G - Rh
6P00 - 6P570



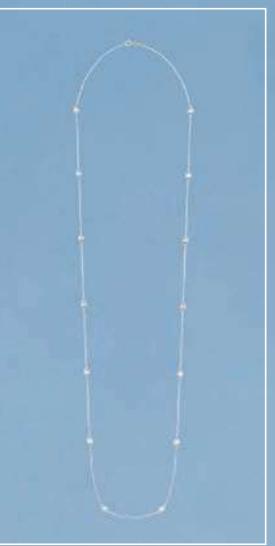
XVFR006*
2,65 G - Rh
8P00 - 9P36



VVFR5551 - 19 CM - 10 MM - 2,35 G - Rh - MSQ - 12P00 - 13P21



VVFR5509
89 CM - 7,00 G - Rh - MSQ
29P00 - 32P60



VVFR5508
91 CM - 5,20 G - Rh - A.R
44P00 - 46P67







VVFR5519
45 CM - 6,5/9 MM - 22,00 G - Rh - MSQ
75P00 - 86P32



XVFR5074
haut. 55 MM - 7,00 G - Rh
27Pr00 - 30Pr60



VVFR5520
19,5 CM - 6,5/9 MM - 9,50 G - Rh - MSQ
35P00 - 39P89





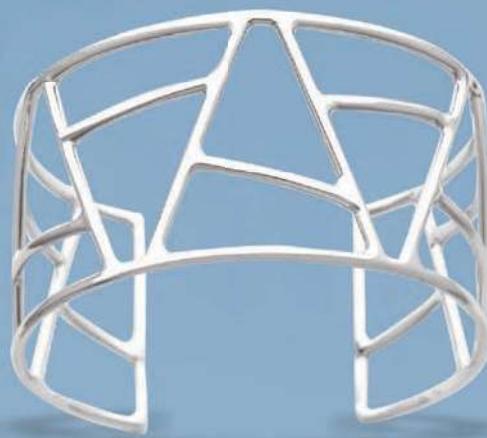
VVFR5528
2,5 MM - ø 60 MM - 11,30 G - Rh
29P00 - 34P81

VVFR5529
2,2 MM - 40 CM - 20,40 G - Rh
45P00 - 55P49



VVFR5530
2,5 MM - ø 60 MM - 10,50 G - Rh
29P00 - 34P40

VVFR5531
2,2 MM - 40 CM - 19,30 G - Rh
45P00 - 54P93



VVFR5532

33 MM - ø 60x50 MM - 21,80 G - Rh
55P00 - 66P21



VVFR5534

40 CM - chute 20 MM - 22,10 G - Rh
49P00 - 60P37



XVFR5090

16x25 MM - 5,70 G - Rh
19Pr00 - 21Pr93

VVFR5533

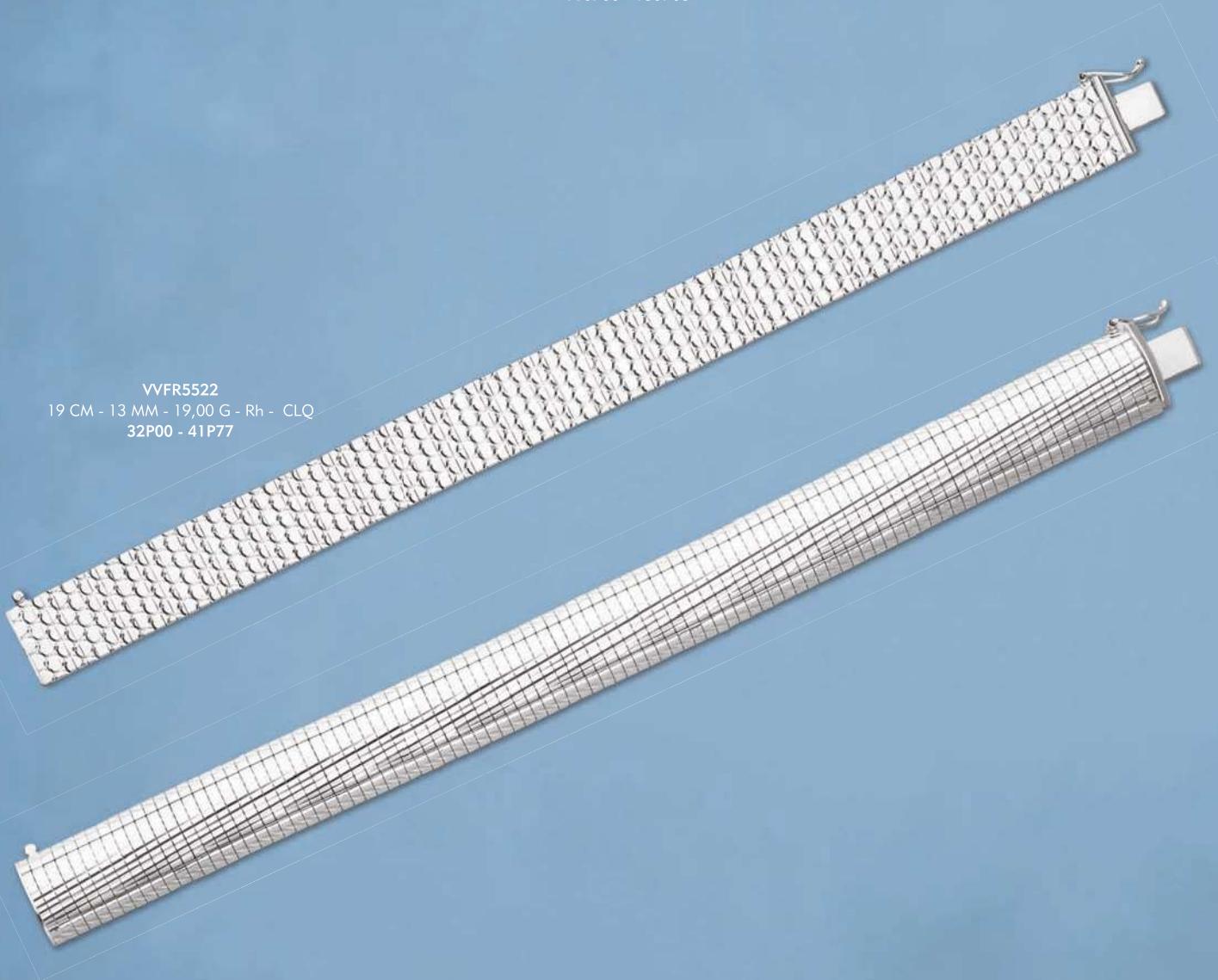
40 CM - 12MM - 28,20 G - Rh
59P00 - 73P51



VVFR5518

19 MM - ø 58x45 MM - 39,00 G - Rh

110P00 - 130P06



VVFR5522

19 CM - 13 MM - 19,00 G - Rh - CLQ

32P00 - 41P77

VVFR5521

19 CM - 14 MM - 23,00 G - Rh - CLQ

39P00 - 50P83

Bracelets joncs creux



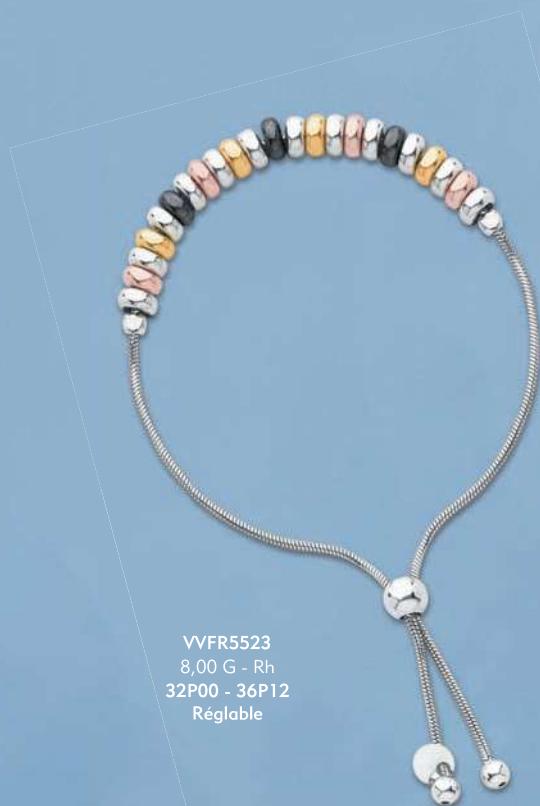
VVFR5526
2 MM - ø 62 MM - 4,10 G - Rh
13P00 - 15P11



VVFR5525
2 MM - ø 62 MM - 4,10 G - Rh
13P00 - 15P11



VVFR5527
2 MM - ø 62 MM - 4,10 G - Rh
13P00 - 15P11



VVFR5523
8,00 G - Rh
32P00 - 36P12
Réglable



VVFR5524
8,00 G - Rh
32P00 - 36P12
Réglable



VVFR5536
ø 58 MM - 4,90 G - Rh
29P00 - 31P52



VVFR5535
ø 58 MM - 4,90 G - Rh
25P00 - 27P52



VVFR5538
ø 58 MM - 4,90 G - Rh
29P00 - 31P52



VVFR5537
ø 58 MM - 4,90 G - Rh
25P00 - 27P52



VVFR5540
ø 58 MM - 5,60 G - Rh
34P00 - 36P88



VVFR5539
ø 58 MM - 5,60 G - Rh
28P00 - 30P88



VVFR5542
ø 62 MM - 7,30 G - Rh
40P00 - 43P76



VVFR5541
ø 62 MM - 7,30 G - Rh
35P00 - 38P76



VVFR5564
27 MM - ø 62x50 MM - 14,45 G - Rh
49P00 - 56P43



VVFR5563
27 MM - ø 60x48 MM - 18,90 G - Rh
55P00 - 64P72

ø 1,6 MM Tube rond



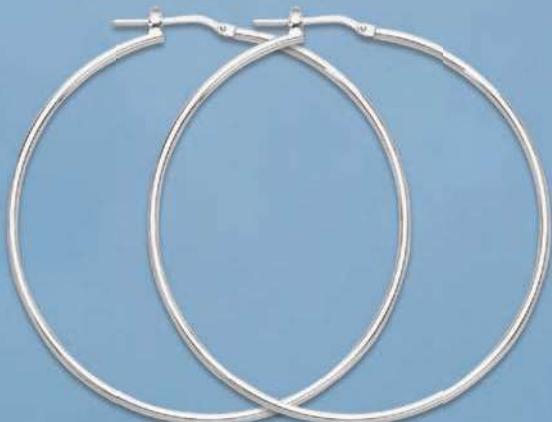
XVFR5081
ø 35 MM - 3,60 G - Rh
6Pr50 - 8Pr35



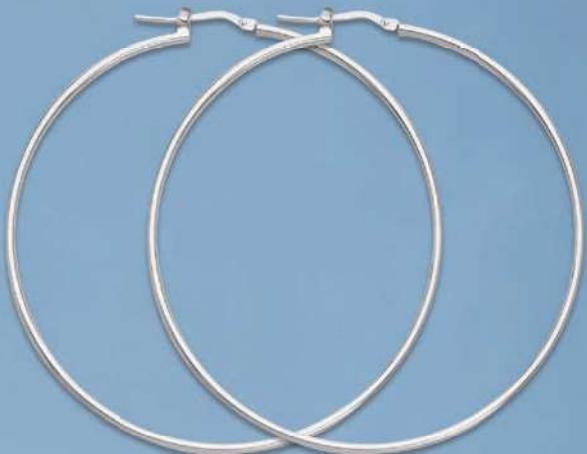
XVFR5082
ø 40 MM - 3,80 G - Rh
7Pr00 - 8Pr95



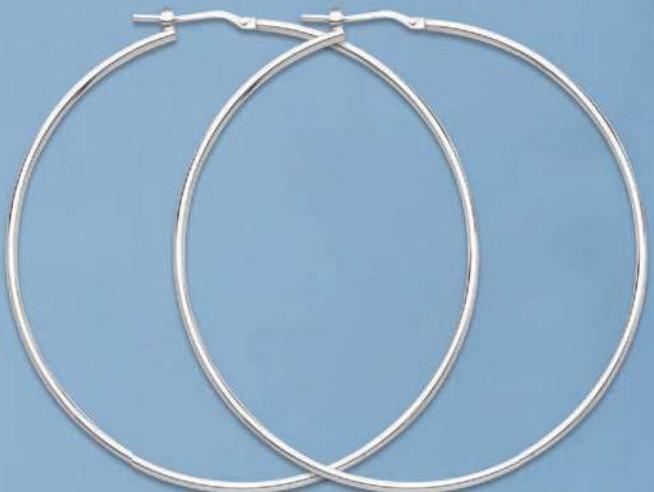
XVFR5083
ø 45 MM - 4,10 G - Rh
7Pr50 - 9Pr61



XVFR5084
ø 50 MM - 4,70 G - Rh
8Pr00 - 10Pr42



XVFR5085
ø 55 MM - 5,10 G - Rh
8Pr50 - 11Pr12



XVFR5086
ø 60 MM - 5,70 G - Rh
9Pr00 - 11Pr93



XVFR5087
ø 65 MM - 6,00 G - Rh
10Pr00 - 13Pr09

2 MM Tube carré



XVFR5071
ø 30 MM - 3,70 G - Rh
13Pr00 - 14Pr90



XVFR5072
ø 40 MM - 4,80 G - Rh
15Pr00 - 17Pr47



XVFR5073
ø 50 MM - 6,00 G - Rh
18Pr00 - 21Pr09



XVFR5077
haut. 55 MM - 6,00 G - Rh
23Pr00 - 26Pr09



XVFR5080
haut. 45 MM - 7,50 G - Rh
23Pr00 - 26Pr86



XVFR5076
haut. 50 MM - 6,00 G - Rh
23Pr00 - 26Pr09



XVFR5075
ø 55 MM - 8,00 G - Rh
27Pr00 - 31Pr12



XVFR5067
haut. 30 MM - 2,70 G - Rh
12Pr00 - 13Pr39



XVFR5093
haut. 65 MM - 4,50 G - Rh
30Pr00 - 32Pr31



XVFR5091
haut. 55 MM - 2,40 G - Rh
35Pr00 - 36Pr23



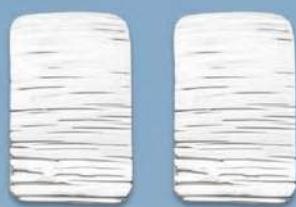
XVFR5094
haut. 70 MM - 3,30 G - Rh
25Pr00 - 26Pr70



XVFR5092
haut. 70 MM - 1,80 G - Rh
23Pr00 - 23Pr93



XVFR5079
haut. 24 MM - 7,50 G - Rh
20Pr00 - 23Pr86



XVFR5090
16x25 MM - 5,70 G - Rh
19Pr00 - 21Pr93



XVFR5089
Pendentif
ø 35 MM - 5,00 G - Rh
19P00 - 21P57



XVFR5078
ø 30 MM - 10,00 G - Rh
35Pr00 - 40Pr14



XVFR5088
ø 30 MM - 7,80 G - Rh
22Pr00 - 26Pr01



XVFR5069
haut. 67 MM - ø 45 MM - 8,50 G - Rh
23Pr00 - 27Pr37



XVFR5068
haut. 67 MM - ø 45 MM - 10,20 G - Rh
35Pr00 - 40Pr25



VVFR5561

45 CM - ø 10 MM - 2,20 G - Rh - MSQ
9P00 - 10P13



VVFR5560

45 CM - ø 10 MM - 4,90 G - Rh - MSQ
29P00 - 31P52



VVFR5559

45 CM - ø 10 MM - 3,55 G - Rh - MSQ
26P00 - 27P83



XVFR019*
4 MM - 4,75 G - Rh
17P00 - 19P44
Blanc



XVFR018*
4 MM - 4,75 G - Rh
17P00 - 19P44
Rose poudré



XVFR017*
4 MM - 4,75 G - Rh
17P00 - 19P44
Noir



XVFR015*
4 MM - 4,75 G - Rh
17P00 - 19P44
Nude



XVFR016*
4 MM - 4,75 G - Rh
17P00 - 19P44
Vert d'eau



XVFR014*
4 MM - 4,75 G - Rh
17P00 - 19P44
Vieux rose



XVFR020*
4 MM - 4,75 G - Rh
17P00 - 19P44
Bleu lavande

INDEX PAR RÉFÉRENCE / BY REFERENCE

Comment lire l'Index ? L'Index, classé par ordre croissant de code article, se décompose en 7 colonnes :

- | | |
|---|---|
| 1) <u>Code article</u> : codes informatiques pour passation de commande | 5) <u>Rhodiage</u> : indique si le produit est rhodié |
| 2) <u>Numéros de page</u> | 6) <u>Prix façon</u> |
| 3) <u>Longueurs des bracelets ou des colliers en centimètres (CM)</u> | 7) <u>Poids en grammes</u> |
| 4) <u>Désignations</u> : | 8) <u>Prix métal et façon</u> |
| BAG pour Bague | BRAC pour Bracelet |
| BO pour Boucles d'Oreilles | COLL pour Collier |
| PEND pour Pendentif | |

CODE ARTICLE	PAGE	LONG. (CM)	DESIGNATION	F.	POIDS (G)	MF
VVFR5508	8	91	COLL	44P00	5,20	46P67
VVFR5509	8	89	COLL	29P00	7,00	32P60
VVFR5510	9	45	COLL	17P00	3,80	18P95
VVFR5511	9	18	BRAC	14P00	2,20	15P13
VVFR5512	9		BRAC	32P00	10,40	37P35
VVFR5513	9	53	COLL	14P50	6,00	17P59
VVFR5514	11		BRAC	45P00	11,00	50P66
VVFR5515	11		BRAC	45P00	13,00	51P69
VVFR5516	11	19	BRAC	19P00	5,50	21P83
VVFR5517	11	81	COLL	69P00	20,00	79P29
VVFR5518	14		BRAC	110P00	39,00	130P06
VVFR5519	10	45	COLL	75P00	22,00	86P32
VVFR5520	10	19,5	BRAC	35P00	9,50	39P89
VVFR5521	14	19	BRAC	39P00	23,00	50P83
VVFR5522	14	19	BRAC	32P00	19,00	41P77
VVFR5523	15		BRAC	32P00	8,00	36P12
VVFR5524	15		BRAC	32P00	8,00	36P12
VVFR5525	15		BRAC	13P00	4,10	15P11
VVFR5526	15		BRAC	13P00	4,10	15P11
VVFR5527	15		BRAC	13P00	4,10	15P11
VVFR5528	12		BRAC	29P00	11,30	34P81
VVFR5529	12	40	COLL	45P00	20,40	55P49
VVFR5530	12		BRAC	29P00	10,50	34P40
VVFR5531	12	40	COLL	45P00	19,30	54P93
VVFR5532	13		BRAC	55P00	21,80	66P21
VVFR5533	13	40	COLL	59P00	28,20	73P51
VVFR5534	13	40	COLL	49P00	22,10	60P37
VVFR5535	16		BRAC	25P00	4,90	27P52
VVFR5536	16		BRAC	29P00	4,90	31P52
VVFR5537	16		BRAC	25P00	4,90	27P52
VVFR5538	16		BRAC	29P00	4,90	31P52
VVFR5539	16		BRAC	28P00	5,60	30P88
VVFR5540	16		BRAC	34P00	5,60	36P88
VVFR5541	16		BRAC	35P00	7,30	38P76
VVFR5542	16		BRAC	40P00	7,30	43P76
VVFR5543	6	45	COLL	39P00	3,50	40P80
VVFR5544	6	45	COLL	28P00	4,50	30P31
VVFR5545	6	45	COLL	35P00	4,50	37P31
VVFR5546	3	55	COLL	49P00	5,90	52P03
VVFR5547	5	45	COLL	19P00	3,65	20P88
VVFR5548	3	45	COLL	15P00	3,50	16P80
VVFR5550	7		COLL	13P00	3,50	14P80
VVFR5551	7	19	BRAC	12P00	2,35	13P21
VVFR5552	7	45	COLL	12P00	3,35	13P72
VVFR5553	7	45	COLL	13P00	2,40	14P23
VVFR5554	4	45	COLL	15P00	4,50	17P31
VVFR5555	4	45	COLL	16P00	5,00	18P57
VVFR5556	3	45	COLL	16P00	5,95	19P06
VVFR5557	5	45	COLL	19P00	3,55	21P09
VVFR5558	5	19	BRAC	16P00	2,95	17P52
VVFR5559	22	45	COLL	26P00	3,55	27P83
VVFR5560	22	45	COLL	29P00	4,90	31P52

CODE ARTICLE	PAGE	LONG. (CM)	DESIGNATION	F.	POIDS (G)	MF
VVFR5561	22	45	COLL	9P00	2,20	10P13
VVFR5563	16		BRAC	55P00	18,90	64P72
VVFR5564	16		BRAC	49P00	14,45	56P43
VVFR5565	5	45	COLL	15P00	3,90	17P01
VVFR5566	5	19	BRAC	14P00	2,70	15P39
VVFR5567	11	19	BRAC	99P00	28,00	113P40
XVFR003*	5		BAG	12P00	2,05	13P05
XVFR004*	4		BAG	17P00	4,90	19P52
XVFR005*	5		BAG	10P00	2,30	11P18
XVFR006*	7		BAG	8P00	2,65	9P36
XVFR007*	7		BAG	8P00	1,30	8P67
XVFR008*	7		BAG	6P00	1,10	6P57
XVFR009*	4		BAG	14P00	3,95	16P03
XVFR010*	4		BAG	15P00	4,00	17P06
XVFR011*	3		BAG	12P00	2,70	13P39
XVFR012*	3		BAG	12P00	4,50	14P31
XVFR014*	23		BAG	17P00	4,75	19P44
XVFR015*	23		BAG	17P00	4,75	19P44
XVFR016*	23		BAG	17P00	4,75	19P44
XVFR017*	23		BAG	17P00	4,75	19P44
XVFR018*	23		BAG	17P00	4,75	19P44
XVFR019*	23		BAG	17P00	4,75	19P44
XVFR020*	23		BAG	17P00	4,75	19P44
XVFR5066	9		BO	9Pr00	1,50	9Pr77
XVFR5067	20		BO	12Pr00	2,70	13Pr39
XVFR5068	21		BO	35Pr00	10,20	40Pr25
XVFR5069	21		BO	23Pr00	8,50	27Pr37
XVFR5070	9		BO	10Pr00	4,00	12Pr06
XVFR5071	18		BO	13Pr00	3,70	14Pr90
XVFR5072	18		BO	15Pr00	4,80	17Pr47
XVFR5073	18		BO	18Pr00	6,00	21Pr09
XVFR5074	10		BO	27Pr00	7,00	30Pr60
XVFR5075	19		BO	27Pr00	8,00	31Pr12
XVFR5076	19		BO	23Pr00	6,00	26Pr09
XVFR5077	19		BO	23Pr00	6,00	26Pr09
XVFR5078	21		BO	35Pr00	10,00	40Pr14
XVFR5079	21		BO	20Pr00	7,50	23Pr86
XVFR5080	19		BO	23Pr00	7,50	26Pr86
XVFR5081	17		BO	6Pr50	3,60	8Pr35
XVFR5082	17		BO	7Pr00	3,80	8Pr95
XVFR5083	17		BO	7Pr50	4,10	9Pr61
XVFR5084	17		BO	8Pr00	4,70	10Pr42
XVFR5085	17		BO	8Pr50	5,10	11Pr12
XVFR5086	17		BO	9Pr00	5,70	11Pr93
XVFR5087	17		BO	10Pr00	6,00	13Pr09
XVFR5088	21		BO	22Pr00	7,80	26Pr01
XVFR5089	21		PEND	19P00	5,00	21P57
XVFR5090	13/21		BO	19Pr00	5,70	21Pr93
XVFR5091	20		BO	35Pr00	2,40	36Pr23
XVFR5092	20		BO	23Pr00	1,80	23Pr93
XVFR5093	20		BO	30Pr00	4,50	32Pr31
XVFR5094	20		BO	25Pr00	3,30	26Pr70
XVFR5095	3		PEND	22P00	3,50	23P80
XVFR5096	3		PEND	35P00	4,40	37P26
XVFR5097	5		BO	29Pr00	3,75	30Pr93
XVFR5098	4		BO	19Pr00	5,50	21Pr83
XVFR5099	3		BO	17Pr00	3,30	18Pr70
XVFR5100	5		BO	17Pr00	2,95	18Pr52
XVFR5101	7		BO	14Pr00	3,55	15Pr83
XVFR5102	7		BO	10Pr00	1,80	10Pr93
XVFR5103	7		BO	12Pr00	2,20	13Pr13
XVFR5104	4		BO	12Pr00	2,65	13Pr36
XVFR5105	4		BO	19Pr00	4,15	21Pr13
XVFR5106	5		BO	14Pr00	3,05	15Pr57
XVFR5107	3		BO	22Pr00	3,20	23Pr65

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE COOKSON MÉTAUX PRÉCIEUX

Article premier – Application des Conditions Générales de Vente – Opposabilité

Sauf dérogation express et écrite, toute commande de produit, acceptée par Cookson Métaux Précieux, entraîne adhésion sans réserve du client aux présentes Conditions Générales de Vente, et renonciation de sa part à se prévaloir de toute clause contraire à celles-ci, mentionnées dans les conditions générales d'achat, ou dans tout autre document échangé avec Cookson Métaux Précieux préalablement à la commande. Les conditions, prix ou autres spécifications figurant sur les catalogues ou autres documents de Cookson Métaux Précieux ne sont données qu'à titre indicatif et n'engagent pas Cookson Métaux Précieux.

Cookson Métaux Précieux se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes Conditions Générales de Vente.

Le fait que Cookson Métaux Précieux ne se prévèle pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes Conditions Générales de Vente ne vaut pas renonciation à celles-ci.

Article 2 – Ouverture de comptes

La première commande est payable comptant et donne lieu à l'ouverture d'un compte euros et d'un compte poids. L'ouverture d'un compte ne pourra être effectuée par Cookson Métaux Précieux qu'après étude d'un dossier comprenant les éléments suivants :

- relevé d'identité bancaire ;
- adresse de livraison et de facturation ;
- extrait K-bis ;
- numéro de TVA intracommunautaire ;
- les présentes conditions générales de vente dûment remplies et acceptées.

Article 3 – Commandes – Annulation de commandes

Toute commande doit être passée par écrit et ne devient définitive qu'après acceptation écrite par Cookson Métaux Précieux. Le début de transformation ou l'expédition des produits vaut acceptation.

Le client devra mentionner sur sa commande : les produits ou les quantités désirées, le prix, les délais de livraison souhaités, le lieu de livraison, l'adresse de facturation. Pour toute commande spécifique, le client s'engage à fournir à Cookson Métaux Précieux toutes les informations nécessaires à la réalisation du travail dans les délais exigés.

Toute modification ou annulation de commande devra être acceptée par écrit par Cookson Métaux Précieux. Dans le cas où Cookson Métaux Précieux accepterait des modifications de commandes ayant reçu un commencement d'exécution, le client sera tenu de payer les prestations et/ou les matériaux commandés ou utilisés en vue desdites ventes.

Dans le cas où Cookson Métaux Précieux accepterait une annulation de commande, la totalité des travaux exécutés jusqu'à la date de l'annulation, ainsi que les matériaux spécialement commandés ou utilisés pour l'exécution de la commande seront facturés au client et tenus à sa disposition à ses frais.

Article 4 – Livraison – Délais de livraison

Sauf convention contraire, la livraison est effectuée « départ usine », le client supportant l'ensemble des charges et coûts, assurance comprise, liée au transport. Elle s'effectue soit par simple avis de mise à disposition dans les locaux de Cookson Métaux Précieux, soit par délivrance à un transporteur dans ses locaux. En cas de non retrait des produits mis à disposition, Cookson Métaux Précieux se réserve le droit de résilier la vente et de revendre les produits dans un délai d'un mois suivant la date convenue d'enlèvement, ou de contraindre le client à prendre livraison par tout moyen de droit.

Le transfert de risques s'opère lors de la remise des produits au client ou au transporteur dans les locaux de Cookson Métaux Précieux, y compris lorsqu la vente est effectuée en franchise de port. En cas d'avarie ou de manquants, le client devra faire toutes constatations et confirmer les réserves par télécopie et lettre recommandée avec accusé de réception auprès du transporteur dans les cinq jours ouvrables suivant la réception des produits.

Les délais de livraison sont donnés à titre indicatif et ne sont pas de rigueur. Les retards de livraison ne peuvent donner lieu à des dommages et intérêts, à retenue, ni à annulation des commandes en cours.

Toutefois, si 30 jours après une mise en demeure restée infructueuse le produit n'a pas été livré, la vente pourra alors être résolue par le client, qui pourra obtenir restitution de son acompte à l'exclusion de toute autre indemnité ou dommages et intérêts. L'application de la présente clause est exclue en cas de survenance d'un cas de force majeure ou d'un événement rendant difficile l'exécution de la commande, tel notamment que les grèves, les accidents, l'impossibilité d'être approvisionné en matières premières, le départ ou l'arrêt de travail du professionnel chargé d'exécuter la commande, ainsi qu'une augmentation brutale du cours des matières premières utilisées. La survenance d'un tel événement ou cas de force majeure entraînera, suivant la nature et les dimensions d'un tel événement, soit un allongement des délais de livraison, soit une exonération totale de Cookson Métaux Précieux quant à son obligation de livrer.

Article 5 – Quantités livrées

Les quantités facturées sont celles qui ont été réellement livrées. Elles peuvent différer des quantités commandées dans une limite située, sauf convention contraire, entre + et - 5%, sauf toutefois en ce qui concerne les quantités de faible importance.

Article 6 – Réception – Contrôle – Vice apparent et défaut de conformité

Il appartient au client de se livrer à un contrôle attentif de la marchandise dès livraison en ses locaux ou, le cas échéant, dans les locaux du tiers désigné par le client. Sans préjudice des dispositions à prendre vis-à-vis du transporteur, les réclamations sur les vices apparents ou sur la non conformité du produit livré au produit commandé ou au bordereau d'expédition doivent être formulées par lettre recommandée avec accusé de réception dans les cinq jours ouvrables à compter de la réception par le client ou le tiers. Toute réclamation postérieure à ce délai pourra être rejetée par Cookson Métaux Précieux.

La responsabilité de Cookson Métaux Précieux en cas de vice apparent ou de défaut de conformité se limite au remboursement, à la réparation, ou au remplacement des produits par Cookson Métaux Précieux, à l'exclusion de toute autre indemnité ou de tous autres dommages et intérêts, tant vis-à-vis du client que des tiers.

Article 7 – Prix

Les prix s'entendent hors taxes, hors droits de douanes et d'assurance, hors frais de port et d'emballage et ne comprennent pas l'ensemble des frais liés à éventuelles formalités ou décisions administratives.

Les conditions de détermination du prix de vente des produits sont définies par Cookson Métaux Précieux lors de l'acceptation de la commande. A défaut d'accord contraire ou complémentaire, le prix de vente est fixé par Cookson Métaux Précieux au jour de la livraison, en tenant notamment compte du cours de référence des matériaux composant le produit.

Article 8 – Paiement – Retard de paiement

Les conditions de paiement des factures sont normalement déterminées par Cookson Métaux Précieux lors de l'acceptation des commandes. Toutefois, à défaut d'accord contraire ou complémentaire, les factures sont payables comptant. Aucun escompte pour paiement anticipé ne sera accepté.

En cas de retard de paiement, Cookson Métaux Précieux pourra suspendre toutes les commandes en cours, sans préjudice de toute autre voie d'action.

Toute somme non payée à l'échéance figurant sur la facture, entraîne l'application de plein droit d'un intérêt de retard égal à 2 fois le taux d'intérêt légal avec un minimum de 2%.

Article 9 – Résiliation – Déchéance du terme

En cas de défaut de paiement, huit jours ouvrables après une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception restée infructueuse, la vente sera résiliée de plein droit si bon semble à Cookson Métaux Précieux, qui pourra demander, en référé, la restitution des produits, sans préjudice de tous autres dommages et intérêts. La résiliation frappera non seulement la commande en cause mais aussi toutes les commandes impayées antérieures, qu'elles soient livrées ou en cours de livraison et que leur paiement soit échu ou non. Dans tous les cas qui précèdent, les sommes qui seraient dues pour d'autres livraisons deviendront immédiatement exigibles si Cookson Métaux Précieux n'opte pas pour la résiliation des commandes correspondantes. L'acheteur devra rembourser les frais occasionnés par le recouvrement contentieux des sommes dues, y compris les honoraires d'officiers ministériels.

Article 10 – Garantie – Responsabilité

Les produits sont garantis contre tout vice caché résultant d'un défaut de matière ou de fabrication pendant une durée de 1 an à compter de la date de livraison. Les interventions au titre de la présente garantie ne sauront avoir pour effet de la prolonger.

Le client ne pourra bénéficier de la garantie que s'il avise Cookson Métaux Précieux du vice affectant les produits par lettre recommandée avec accusé de réception dans le délai de 1 an fixé ci-dessus.

La garantie et la responsabilité de Cookson Métaux Précieux en cas de vice apparent ou caché : ou en cas de non-conformité, se limitent expressément et exclusivement au remplacement gratuit, ou au remboursement, ou à la réparation du produit, au choix de Cookson Métaux Précieux, à l'exclusion tant vis-à-vis du client que vis-à-vis des tiers de toute autre indemnité ou dommages et intérêts.

La présente garantie est la seule accordée par Cookson Métaux Précieux au client, et aucune autre garantie expresse ou tacite ne saurait être mise à sa charge.

Article 11 – Retours des produits

Tout retour de produit doit être accepté au préalable par écrit par Cookson Métaux Précieux. À défaut, le produit retourné sera tenu à la disposition du client, qui supportera les frais de transport, de stockage et le cas échéant d'assurance.

Les frais et risques du retour sont toujours à la charge du client.

Toute reprise acceptée par Cookson Métaux Précieux entraînera la constitution d'un avoir au profit du client.

Article 12 – Clause de réserve de propriété

Cookson Métaux Précieux restera propriétaire des produits et matériaux vendus jusqu'au paiement intégral du prix, en principal et accessoires, de l'ensemble des commandes passées par le client. Celui-ci est cependant autorisé à revendre, transformer ou utiliser les produits et matériaux dans le cadre de son activité normale. Cookson Métaux Précieux pourra lui retirer cette autorisation, avec effet immédiat, par tout écrit à sa convenance.

Le client devra garder les produits et matériaux individualisés tant qu'il seront soumis à la présente clause de réserve de propriété.

En cas de non paiement total ou partiel du prix à l'échéance, pour quelque cause et à quelque titre que ce soit, Cookson Métaux Précieux pourra exiger, de plein droit et sans formalités, la restitution immédiate des produits aux frais du client. Les produits et matériaux en stock chez le client ou chez un tiers auquel le client les a confiés seront réputés afférents aux factures impayées.

Si les produits ou matériaux font l'objet d'une saisie opérée par des tiers, le client s'engage à informer l'huissier instrumentaire de la réserve de propriété et à prévenir Cookson Métaux Précieux dans les 24 heures suivant cette saisie. Le client supportera les frais afférents aux mesures prises par Cookson Métaux Précieux en vue de récupérer ses produits et matériaux, notamment les frais liés à la mainlevée de la saisie ou à une tierce opposition. En cas de cessation de paiement, redressement ou liquidation judiciaire, le client s'engage à en informer Cookson Métaux Précieux dans les 24 heures.

Le client s'interdit, en outre, de donner en gage ou de céder à titre de garantie la propriété des marchandises. En cas de façonnage de marchandise sans apport de matière, les modifications seront réputées faites pour le compte de Cookson Métaux Précieux.

En cas d'incorporation de matière nouvelle au produit livré, Cookson Métaux Précieux sera copropriétaire du produit pour sa valeur initiale.

La présente clause ne fait pas obstacle dès la livraison des produits au transfert à l'acheteur des risques de perte ou de détérioration des biens soumis à réserve de propriété ainsi que des dommages qu'ils pourraient occasionner.

Article 13 – Comptes Euros – Comptes poids

Les différents comptes (euros et poids) ouverts au nom du client dans les livres de Cookson Métaux Précieux ne sont séparés que pour des considérations d'ordre comptable. Ils forment en fait et en droit un compte unique et indivisible. En conséquence, les parties conviennent que les débits et les crédits de tout compte poids et euros se compenseront à tout moment de plein droit et sans formalité. Si le client est également fournisseur, il y aura également compensation entre ces deux comptes.

Article 14 – Matières et produits remis à Cookson Métaux Précieux

Les matières ou produits remis par le client à Cookson Métaux Précieux, pour quelque cause que ce soit, constituent de convention express le gage de Cookson Métaux Précieux pour le paiement de toutes factures même afférentes à des produits déjà livrés. Cookson Métaux Précieux pourra retenir lesdits produits et matières jusqu'au parfait paiement de l'intégralité des sommes qui lui sont dues, à quelque titre que ce soit, par le client.

Article 15 – Dépôts et confisés

Les produits et matières remis en dépôt par Cookson Métaux Précieux à un client restent sa propriété jusqu'à leur paiement intégral. Ils seront remis en dépôt dans le magasin du client de telle sorte qu'ils resteront en permanences individualisés et identifiables comme appartenant à Cookson Métaux Précieux, qui pourra à tout moment et sur simple demande contrôler la bonne exécution de cette condition. Le client ne pourra se dessaisir ou revendre ces produits ou matières avant d'en avoir demandé la facturation immédiate à Cookson Métaux Précieux.

Article 16 – Documents techniques

Les plans, dessins, schémas, et plus généralement tous documents techniques communiqués par le client à Cookson Métaux Précieux dans le cadre des commandes restent la propriété du client et lui seront restitués sur première demande de sa part. Le client s'engage toutefois à fournir à Cookson Métaux Précieux l'ensemble des informations lui permettant d'exécuter la commande correctement et à moindre coût. Cookson Métaux Précieux ne pourra utiliser directement ou indirectement les informations techniques non publiques communiquées par le client, à une fin autre que l'exécution de la commande, ni divulguer ces informations à un tiers.

Article 17 – Titres et indépendance des clauses

Si l'une quelconque des dispositions des présentes Conditions Générales de Vente était déclarée nulle, elle sera réputée non écrite et n'entraînera pas la nullité des autres dispositions.

Article 18 – Droit applicable et attribution de juridiction

Les présentes conditions Générales de Vente sont régies par le droit français.

Tout litige survenant à l'occasion des présentes Conditions Générales de Vente est de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Paris.



PARIS/AFINOR

83 rue du Temple
75003 PARIS
Tél. : 33 (0)1 44 61 36 73/74
Fax : 33 (0)1 44 61 36 58
parisafinor@cookson-clal.com

LYON

32 rue Thomassin
69214 LYON cedex 2
Tél. : 33 (0)4 72 56 42 72
Fax : 33 (0)4 78 92 90 57
lyon@cookson-clal.com

MARSEILLE

55 rue Paradis
13292 MARSEILLE cedex 6
Tél. : 33 (0)4 91 00 33 30/31
Fax : 33 (0)4 91 00 33 47
marseille@cookson-clal.com

EXPORT

83 rue du Temple
75003 PARIS
Tél. : 33 (0)1 44 61 32 80
Fax : 33 (0)1 44 61 32 84
exportcontact@cookson-clal.com

www.cookson-clal.com

SIÈGE SOCIAL : 58 rue Beaubourg - 75003 PARIS
Tél. : 33 (0)1 48 24 76 80 - Fax : 33 (0)1 48 24 75 75
RCS : PARIS B 412 399 792

